COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 AOUT 2021 - 19H00

<u>Présents</u>: MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, COURTADON Hélène, MASSON René, LAMYRAND Rémy, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, MOREAUX Jacques, THAUVIN Isabelle, FERREIRA Raquel, JOUBERTON Philippe (arrivé à 19H45), BERNARDIN Ludovic, BOSQUET Laurence, BUFFARD Frédérique, BRUNET David, EL MANDILI Amel, ROSSIGNOL Alexis.

<u>Absents excusés</u>: MM. ANTUNES Fernand (procuration à M. MANUBY), Mme FALKENAU Carole (procuration à Mme MEGE), JOUBERTON Philippe (arrivé à 19H45)

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE
- TRAVAUX
- AFFAIRES FONCIERES
- AFFAIRES SCOLAIRES
- ASSAINISSEMENT
- COMMUNAUTE DE COMMUNES / SYNDICATS
- QUESTIONS DIVERSES

Le compte-rendu du Conseil du 29 juin 2021 est approuvé à l'unanimité. Une modification est demandée par M. Alexis ROSSIGNOL concernant le repas de fin d'année des écoles qui a été offert par la Commune.

Le Maire informe l'assemblée de la disparition de deux habitants et demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage à ces deux personnes natives de la commune décédées en juillet :

- M. Michel CHAPTARD adjoint au Maire durant les mandats de 2008 et 2014
- M. Patrick NEYRAT, fils de M. André NEYRAT ancien Maire.

DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE:

Le Maire fait état du règlement des factures suivantes :

- CERTINOMIS : certificat dématérialisation actes : 330 €
- NOREMAT : poulie, courroie, tracteur : 356.64 €
- FLO ELEC : modification éclairage gendarmerie : 1 356 €
- FLO ELEC : remplacement disjoncteur chauffage stade : 259.20 €-
- FLO ELEC : remplacement interrupteur différentiel camping : 297. 60 €
- L'IMPRIMEUR.COM : impression bulletin municipal : 1 491.60 €
- YANNICK MAY : dépannage mitigeur camping : 976.80 €
- ENEDIS : changement puissance compteur camping : 2 097.36 €
- VACHER: réparation Massey: 288.62 €

TRAVAUX:

Voirie 2021:

Monsieur le Maire fait part au Conseil des travaux de voirie réalisés en début d'été sur les secteurs de Sagnes, Farges et Rue des Bruyères plus la reprise de voie Rue de Fougères.

Maison de santé:

Monsieur le Maire informe le Conseil du dépôt sur la plateforme du SMAD des Combrailles de l'appel à candidature pour une maîtrise d'œuvre concernant la construction de la future Maison de Santé.

Subventions:

Monsieur le Maire informe le Conseil que des subventions ont été attribuées à la commune pour certains projets :

- <u>Subvention école maternelle</u> : - Région : 15 000.00€

- DETR: 37 200.00€

- <u>Mairie :</u> - DSIL : 207 000.00€ - <u>Natura 2000 :</u> 13 500.00€

Budget:

Au 30 juin : le budget de fonctionnement de la commune était de 587 000 € en dépenses et 904 000 € en recettes. Concernant l'investissement, il s'établissait comme suit : 178 000€ en dépenses et 450 000 € en recettes.

AFFAIRES FONCIERES:

<u>DIA</u>: Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les propriétés suivantes :

- AT 803-808 : échange sans soulte : à l'unanimité
- AD 89-90 avec habitation pour 145 000 €: à l'unanimité
- BC 221 222 avec habitation pour 70 000 € : à l'unanimité
- BC 238 − 239 avec habitation pour 45 000 \in : à l'unanimité moins une abstention M. Rémy Lamyrand (lien de parenté avec l'acquéreur)
- AR 148-AS 203-205-206 avec habitation pour 34 243 € : à l'unanimité
- AD 99 pour 50 € : à l'unanimité
- AN 4 612 avec habitation pour 130 000 € : à l'unanimité moins une abstention M. Fernand Antunes (lien de parenté avec la vendeuse)

Révision allégée du PLU:

Le Maire rappelle la délibération du 29 juin 2021 concernant une éventuelle modification du PLU en vue d'adaptation du règlement des zones de loisirs et autres modifications (terrain envisageable pour la future maison de santé, terrains à modifier, autres...).

Il présente la proposition financière du Cabinet d'études REALITES pour une procédure de « révision allégée » du Plan Local d'Urbanisme d'un montant de 5 997 € HT. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Déclassement de la parcelle AY 593 pour cession :

Le Maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à une régularisation cadastrale au village de La Brousse. Des habitants souhaitent acquérir la parcelle cadastrée AY 593 d'une superficie de 69 m² issue du domaine public communal, après déclassement, pour un prix de 69 €, les frais d'acte restant à la charge des acquéreurs. Accord à l'unanimité est donné pour cette cession.

Convention d'occupation temporaire du domaine public entre la Commune et le propriétaire du restaurant La Maison Jaune :

Le Maire rappelle au Conseil la demande du propriétaire du restaurant La Maison Jaune qui souhaite installer une terrasse couverte démontable devant son établissement. Il présente la convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation de cette terrasse sur le terrain communal situé devant le restaurant d'une superficie de 40 m² et à 4 m du bord du bâtiment. Cette convention est établie à compter du 1er septembre 2021 à titre précaire et révocable, pour une durée de 1 an, renouvelable annuellement et ce pendant l'exploitation du restaurant. Ce droit d'occupation est consenti à titre gratuit

pendant la première année, soit jusqu'au 31 décembre 2022. Le Conseil autorise le Maire à signer la convention à l'unanimité.

AFFAIRES SCOLAIRES:

Nombre d'heures hebdomadaires de l'enseignement musical à l'école :

Accord du Conseil à l'unanimité pour fixer à 4 heures hebdomadaires d'enseignement musical à l'école primaire sur la base forfaitaire de 42.00 € de l'heure incluant les frais de déplacement et les charges sociales de l'intervenant de l'Union Musicale en Combrailles.

Approbation du règlement intérieur de la garderie de l'école :

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le nouveau règlement intérieur de la garderie, applicable aux usagers de l'école primaire à compter de la rentrée du 02 septembre 2021.

ASSAINISSEMENT:

Travaux de réhabilitation du système d'assainissement Tranche 4 :

Le Maire rappelle au Conseil municipal les travaux de réhabilitation du système d'assainissement tranche 4 – programme 2020 / 2021. Une consultation d'entreprises s'est déroulée dans le cadre d'une procédure adaptée le 19 mai 2021 avec remise des offres au plus tard le 18 juin 2021. Après étude des trois offres par le Cabinet SOMIVAL, l'entreprise BESANÇON a été retenue pour un montant de 117 193 € HT, proposition avec variante en PVC renforcé. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise BESANÇON.

Contrat de prestations de facturation avec le Syndicat Mixte de Sioule et Morge :

Le Maire rappelle la délibération du 29 juin 2021 approuvant la convention de prestation d'entretien des ouvrages d'assainissement collectif à intervenir avec le Syndicat Mixte de Sioule et Morge du 8 juillet 2021 jusqu'au 31 décembre 2021. Il présente la convention de prestation de facturation des redevances d'assainissement collectif entre le Syndicat Mixte de Sioule et Morge et la Commune des Ancizes-Comps. La Commune charge le Syndicat à compter du 8 juillet 2021 d'établir pour son compte les factures d'assainissement. Le comptable public sera chargé de procéder au recouvrement et à la perception de la redevance d'assainissement due par les usagers sur le territoire de la Commune. La convention précise les modalités de fonctionnement et obligations des parties. La rémunération du Syndicat est de 2,00 € HT par abonné et par an. Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la convention jusqu'au 31 décembre 2021 et reconductible si le contrat de prestation est renouvelé.

L'adjoint rappelle les tarifs de l'assainissement du Syndicat Mixte Sioule et Morge pour 2021 : $10.61 \in$ pour l'abonnement $-1.90 \in$ le m3. A partir de 2022 le tarif de l'abonnement va augmenter progressivement de 8 € par an jusqu'en 2026, alors que le prix du m3 va progressivement baisser. En 2026, le coût de l'abonnement atteindra $50 \in$ HT et le prix du m3 à $1.50 \in$ HT.

Surtaxe assainissement (part revenant à la commune) pour 2021 et 2022 :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir jusqu'à fin 2021 une surtaxe d'assainissement communale hors T.V.A. de 1.00 € HT par m³ et de revoir la position du Conseil municipal en fin d'année 2021 pour 2022.

COMMUNAUTE DE COMMUNES / SYNDICATS :

Modification des statuts du Syndicat intercommunal d'électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme :

Le Maire donne lecture du projet de statuts proposé par le SIEG du Puy-de-Dôme. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les nouveaux statuts du SIEG.

QUESTIONS DIVERSES:

- Distribution du bulletin de la COMCOM-CSM : elle est en cours.
- Remerciements de la Paroisse pour les travaux à l'église et la sacristie dans le bourg
- Logements « Les Dômes » de OPHIS : les travaux de démolition vont reprendre en septembre. La reconstruction devrait s'échelonner sur la mandature au travers d'une convention de 16 logements + 4 supplémentaires après un bilan d'occupation. La première tranche doit se concrétiser à partir du 1er trimestre 2022 pour 8 logements neufs et 5 ensuite.
- Pension de famille : les travaux vont débuter en octobre 2021.

LES ANCIZES-COMPS

24 AOUT 2021

- Fête du 17 juillet 2021 : organisée par l'association des conscrits sur le thème du rugby avec la participation du club de rugby féminin de Romagnat championnes de France 2021. Un feu d'artifice a terminé la soirée.
- Eglise de Comps : la toiture doit être vérifiée par une entreprise suite à des fuites d'eau. Si des travaux devaient être nécessaires, la commune devra se rapprocher et avoir l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.
- Travaux de voirie : le balayage des gravillons n'a pas été réalisé sur les voies récemment refaites. A revoir avec l'entreprise. A voir également le rebouchage des trous par les services techniques avec de l'enrobé à froid.
- Marché estival du vendredi soir : un bilan sera fait pour la poursuite du marché.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.